



## Quand la parole se libère collectivement, le harcèlement recule!

Vendredi 6 octobre 2023, la ministre de l'Enseignement supérieur et de la recherche (MESR), Mme Retailleau, prenait une décision très attendue en suspendant de ses fonctions le président de l'Université de la Réunion, M. Miranville. Cette décision a été prise à titre conservatoire (article 43 du décret du 17 janvier 1986) mais en lançant une procédure disciplinaire à son encontre suite au témoignage courageux de sept femmes pour des faits de 'harcèlement moral', puis à l'audition de dizaines de personnes de l'Université par les inspecteurs au cours du printemps dernier. Cette procédure a été rapide et les investigations menées ont révélé des faits susceptibles de recevoir une qualification pénale. La procureure de la République de Saint-Denis (Réunion) a ainsi été saisie de l'affaire.

La section SNCS-FSU de l'IRD se félicite de l'action collective menée par les personnels locaux de l'Université de la Réunion, de l'IRD et de la FSU, qui a conduit à la décision de la ministre. La section SNCS-FSU de l'IRD avait alerté début 2023 la PDG de l'IRD, Mme Verdier, sur les dysfonctionnements graves constatés au niveau de la gouvernance de l'Université de la Réunion et de leurs conséquences sur les UMRs dont l'IRD est tutelle. Elle l'avait exhortée à ne pas soutenir inconditionnellement le président Miranville et l'avait encouragé à agir.

### **Par sa décision, Mme Retailleau envoie un message fort contre toutes les pratiques inacceptables de harcèlement. Nul n'est au-dessus de la loi.**

Sur ces questions, l'IRD a mis récemment en place un système externalisé de recueil des signalements des violences sexistes et sexuelles (VSS), et de discrimination et de harcèlement (Allodiscrim; voir zoom RH N°40). Quand bien même ce dispositif est externalisé pour des raisons de transparence et d'objectivité, il n'en demeure pas moins que **le SNCS-FSU de l'IRD dénonce régulièrement la manière dont les dossiers de 'harcèlement' sont traités en interne à l'IRD. L'externalisation du recueil de la parole ne garantit malheureusement pas un changement des pratiques en profondeur.** Les commissions d'enquête administratives menées par l'IRD (DRH, DAJ..) ne sont non seulement pas mentionnées à l'instance responsable des questions hygiène, sécurité et prévention des risques (F3SCT) bien que ce soit une obligation, mais surtout, leurs résultats ne sont pas communiqués aux victimes, et les éventuelles sanctions ou actions menées pour faire cesser les comportements déviants restent invisibles ou inexistantes. **Sans changement de ces pratiques, les techniques managériales abusives et autoritaires avec 'harcèlement' ont encore de beaux jours devant elles à l'IRD!**

Récemment les représentants du personnel de la F3SCT de l'IRD ont demandé une enquête certifiée à la direction au niveau de la représentation de la Nouvelle-Calédonie du fait de nombreux dysfonctionnements, d'indicateurs alarmants, d'un jugement du tribunal de Nouméa rendu en mai dernier condamnant l'IRD pour manquement à son obligation de sécurité des agents, et de plusieurs témoignages relatant des faits s'apparentant à du 'harcèlement moral' ; faits constatés par des inspectrices de l'IGESR dépêchées en juillet dernier. **Le SNCS-FSU souhaite que la direction de l'IRD prenne une décision courageuse en permettant cette enquête externalisée afin d'assurer aux agents des conditions de travail sereines et acceptables.** Les pratiques d'un autre siècle n'ont plus lieu d'être que ce soit en Nouvelle-Calédonie ou ailleurs. **La prévention passe aussi par une formation obligatoire de tous les agents IRD aux questions de harcèlement, de VSS et de discrimination, ce que demande le SNCS-FSU à l'IRD depuis plusieurs années déjà.**

Le SNCS-FSU incite plus que jamais toutes les victimes de harcèlement, de VSS et de discriminations à se mobiliser et à se manifester via le système de signalements, auprès du SNCS-FSU, mais aussi auprès des instances locales (F4SCT) et nationales (F3SCT) dont le périmètre concerne aussi les risques psychosociaux.

### **Libérons collectivement la parole pour faire reculer le harcèlement beaucoup trop répandu à l'IRD.**

Le SNCS-FSU continuera à faire valoir les droits des fonctionnaires et des précaires à l'IRD. Adhérez au SNCS-FSU pour soutenir nos actions : <https://sncs.fr/adherer-au-syndicat-national-des-chercheurs-scientifiques/>